

**Service instructeur**

DSOL - Service insertion et développement local

**Service consulté**

**MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION POUR  
2017 :  
PROJETS DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES SOLIDARITES ACTIVES  
(CTSA)**

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, ce rapport a pour objet de proposer l'attribution d'aides financières pour permettre le développement de projets locaux d'insertion validés par les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) de la Région mulhousienne, de COLMAR, de SAINT-LOUIS et de SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour un montant total de 23 600 €.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, ce rapport a pour objet de proposer l'attribution d'aides financières pour permettre le développement de projets locaux d'insertion validés par les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) de la Région mulhousienne, de COLMAR, de SAINT-LOUIS et de SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour un montant total de 23 600 €.

Le Conseil départemental, dans le cadre de l'adoption du rapport sur la « Politique de la Solidarité » en date du 17 mars 2017, a décidé de renouveler les crédits destinés à accorder des aides spécifiques pour développer des actions participant à l'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) appelées « Projets CTSA ».

L'Assemblée départementale a voté un crédit de 60 000 € au titre de l'année 2017.

Ainsi, chaque CTSA peut être amenée à proposer à la Commission Permanente un ou plusieurs projets, à hauteur des crédits votés, au cours de l'année.

Les projets sont étudiés au vu de leur pertinence avec la politique d'insertion. Ils présentent la caractéristique d'être adaptés aux besoins des territoires concernés et de répondre à plusieurs critères, notamment :

- constituer une action de développement social territorial dans les domaines relevant de l'insertion sociale et socioprofessionnelle ;
- favoriser les conditions de participation des bénéficiaires ;
- mobiliser les ressources du territoire...

Ils sont présentés par les associations, organismes, collectivités territoriales ou par les travailleurs sociaux de l'administration départementale et validés par les membres des CTSA. Puis, chaque action retenue fait l'objet d'un examen attentif par des représentants des services insertion au sein des CTSA :

- bilan de l'action (lorsqu'il s'agit d'une reconduction),
- moyens matériels et humains mis en œuvre pour sa réalisation,
- coût et financement.

A l'issue de cette étude, ils sont alors soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Le bilan des actions conduites en 2016 fait apparaître tout l'intérêt de ce type de micro-projets pour l'insertion sociale des bénéficiaires du rSa très éloignés de l'emploi. L'entrée dans ces actions permet de valoriser leurs talents et de développer des capacités d'entraide au sein des groupes, de révéler des freins importants et se définit pour certains comme étant la première étape d'un processus de revalorisation sociale. Elles permettent à ces personnes de renouer avec des liens sociaux, de retrouver une confiance en elles, d'amorcer des démarches concrètes dans le domaine de la santé, la préparation d'un projet professionnel, l'inscription dans des activités de bénévolat, voire l'accès à un emploi.

Les descriptifs des huit actions présentées dans ce rapport ainsi que les bilans 2016 des cinq projets en reconduction font l'objet d'une annexe, sous forme d'un tableau joint (porteur du projet, intitulé, objectif et description de l'action, public concerné, subvention). Trois nouvelles actions sont présentées pour la première fois ; elles concernent des bénéficiaires du rSa plus proches de l'emploi que les cinq autres projets.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions, il est proposé d'attribuer, pour ces huit projets en faveur d'une centaine de bénéficiaires du rSa, présentés sur les CTSA de la Région mulhousienne, de SAINT-LOUIS, de COLMAR et de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, des aides pour un montant global de 23 600 €.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- accorder dans le cadre de la politique départementale d'insertion des subventions d'un montant total de 23 600 € pour les huit projets CTSA, telles que détaillées dans le tableau annexé au présent rapport,
- autoriser leurs versements en une seule fois aux porteurs des actions,
- m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Les dépenses correspondantes, soit 23 600 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Brigitte KLINKERT